

Conseil de développement du Pays de Mormal

SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

Présent(e)s :

- M.Debruille Jean-Yves
- Mme Copy Francine
- Mme Chombart Colette
- M.Guffroy Vincent
- M. Rompteau Marie-Chantal
- M. Sénéchal Olivier
- Mme Leroi Thérèse
- Mme Lesourd-Kempf Delphine
- M. Dumesnil Vincent
- M.Delvallée Bruno
- Mme Leroux Bernadette

I. Comment réduire notre facture numérique ?:

→ Présentation d'un diaporama relatif au déploiement de la fibre (P.J.1) par Monsieur Sanno Pierre-Jean, directeur adjoint de la la CCPM.

La participation financière de la C.C.P.M. sera de l'ordre de 500 000 à 750 000 euros (en fonction du nombre de raccordements).

Le raccordement est gratuit pour les particuliers, 99% des cas, dans une certaine limite :

- Pour les raccordements longs (+100m du point de branchement optique), une participation financière peut être demandé par l'opérateur.
- En domaine privé, 10 mètres linéaires de génie civil sont pris ne charge, et 40 mètres de câble).

L'enfouissement du réseau fibre a été écarté pour 2 raisons principales. Tout d'abord car cette solution aurait engendré des coûts importants. Ensuite, en terme de délais, les travaux de génie civil auraient allongé fortement le planning de déploiement.

La fibre est un outil approprié pour conduire des flux de débits très élevés.

A l'inverse du réseau ADSL, qui passe par le réseau téléphonique cuivre, le réseau fibre permet de maintenir un débit élevé même à des distances éloignées, avec de très faibles déperditions.

→ Présentation d'un diaporama relatif au S.D.U.S, complément du déploiement des infrastructures (P.J.2)

II. Le développement des vélos électriques (type vélib) en Pays de Mormal est il possible ?:

Il est rappelé que la C.C.P.M. est signataire du C.T.E.S., elle a déposé 4 fiches –actions :

- création de tiers lieux
- installation d'une chaudière à bois
- installation de panneaux solaires
- création d'une zone REV 3 à La Longueville.

La C.C.P.M. est par ailleurs concernée par une fiche collective (inter EPCI) relative à la mobilité.

Dans le cadre de cette démarche mobilité, la C.C.P.M. entend faire émerger des projets concernant le T.A.D.(Transports à la Demande) et les V.A.E.

Il est rappelé :

- que la C.C.P.M. n 'a pas de compétence globale mobilité et donc pas de plan de déplacement,
- que s'agissant des voitures électriques, la Communauté déploie des bornes de recharge,
- que le projet V.A.E. peut comporter un volet trottinettes électriques (usage plus confortable pour les usagers du train).

<p>Prochaine réunion : Lundi 1er juillet 2019 18 h CCPM Le Quesnoy</p>
